Communiqué CAES n° 1291 ter

ETE 2017

OPERATION
« COUP DE SIROCCO » sur certaines semaines de locations
(vous pouvez voir le descriptif des locations sur le site du CAES)

250 € LA SEMAINE SUR LES 4 SITES RESTANTS
VINAROZ (**08/07 au 15/07/2017**)
SAINT JEAN DE LUZ (**08/07 au 15/07/2017 ou 15/07 au 22/07/2017**)
SAINT CYPRIEN (**08/07 au 15/07/2017**)
CHATELAILLON (**08/07 au 15/07/2017 ou 15/07 au 22/07/2017**)

450 € LES DEUX SEMAINES CONSECUTIVES
SAINT JEAN DE LUZ (**08/07 au 15/07/2017 et 15/07 au 22/07/2017**)
SAINT CYPRIEN (**08/07 au 15/07/2017 et 15/07 au 22/07/2017**)

☎ **: 01/86/21/58/63**
pour toute information complémentaire.

IMPRIME DE DEMANDE DE LOCATION SUR L'ETE 2017

À renvoyer, accompagné des documents demandés au chapitre "Réservations",

Ministère de l'Intérieur - CAES de l'ex-SNEPC

Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08

Après cette date, demandez les disponibilités au secrétariat en composant le 01/86/21/58/63

Le solde sera à régler en même temps que la réservation mais ne sera encaissé qu'un mois avant le séjour.

Toute annulation peut entraîner des retenues d'arrhes. Voir détail au paragraphe "Réservations".

Joignez une copie de votre assurance "locataire saisonnier".

✂----------

L O C A T I O N E T E 2 0 1 7

NOM :_____ PRENOM :_____

ADRESSE :_____

_____

TEL :_____

FONCTION : Technique contractuel, Technique fonctionnaire, Administratif contractuel, Administratif fonctionnaire, Retraité. (Rayez les mentions inutiles.)

ADHERENT NON ADHERENT

LOCATION DEMANDEE (Indiquez au minimum deux choix)

1er choix LIEU : _____DATES : _____

2ème choix LIEU : _____DATES : _____

3ème choix LIEU : _____DATES : _____

4ème choix LIEU : _____DATES : _____

Nom, prénoms de TOUS les participants (y compris l'agent), préciser le lien de parenté OU Invité :

M _____Né(e) le : _____

M _____Né(e) le : _____

M _____Né(e) le : _____

M _____Né(e) le : _____

M _____Né(e) le : _____

M _____Né(e) le : _____

Nous serons accompagnés par 0 - 1 - 2 animal(aux) domestique(s). (Rayez les mentions inutiles.)

Ci-joint, un chèque de _____ correspondant à 50 % du prix total du séjour ;

Ci-joint, un chèque de_____ correspondant au solde du prix total du séjour à la date de la demande mais en précisant la date de mise à l'encaissement au dos qui ne pourra excéder un mois avant le départ ou le solde en chèques-vacances

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

DATE ET SIGNATURE :

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Séjours d'une semaine minimum à deux semaines maximum. Vous pouvez, en dehors de ces périodes et en fonction des disponibilités, louer plusieurs semaines consécutives ou encore, sur certaines destinations, louer pour moins de 7 jours.

Jusqu'à la date de clôture des inscriptions, les périodes de vacances scolaires sont accordées en priorité aux agents n'ayant participé à aucune des activités du CAES et aux familles ayant des enfants scolarisés dans le primaire ou le secondaire. Après cette date, les demandes sont acceptées en fonction des disponibilités.

ATTENTION : Le ménage est laissé à vos soins. Les lieux doivent être impeccables pour les collègues suivants, dans le cas contraire, l'intervention du service d'entretien pourra vous être facturée par le loueur ou le CAES.

Prévoir draps, taies, linge de toilette et de cuisine. Sur certaines locations, possibilité de location de draps, d'un téléviseur. Un inventaire du matériel vous parviendra à réception du solde.

Pour la plupart des locations, une caution vous sera demandée. La taxe de séjour municipale n'est pas comprise dans ces tarifs.

Vérifier que votre assurance comprend la responsabilité civile locataire saisonnier (En principe, sans supplément de prix). En cas de litige, si vous n'avez pas souscrit cette assurance, le CAES décline toute responsabilité. Elle est indispensable et peut être exigée à l'entrée dans les lieux. Vous devrez fournir une copie de votre contrat ou une attestation au CAES lorsque vous réglerez le solde de votre séjour.

Sur certaines destinations, les animaux domestiques sont autorisés, avec carnet de vaccination obligatoire et avec supplément à régler sur place mais sur d'autres, ils se sont pas admis. Contactez le secrétariat du CAES pour de plus amples renseignements. Ils devront être tenus en laisse. Dans tous les cas, ils devront être propres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la location.

RESERVATIONS

Elles se font par courrier auprès du secrétariat du CAES

Veuillez remplir le bulletin d'inscription. Indiquez toujours, au minimum, un 2e choix et joignez :

- **Un acompte de 50% des frais de location, par chèque libellé à l'ordre du CAES de l'ex-SNEPC**
- **Le chèque de solde libellé à l'ordre du CAES de l'ex SNEPC établi à la date de la demande (préciser la date de mise à l'encaissement au dos mais sans excéder un mois avant le départ) ou par chèques vacances ;**

- 1 enveloppe autocollante, à votre adresse, timbrée au tarif en vigueur.

- 1 enveloppe grand format (minimum 22x30), à votre adresse, timbrée à 4,38 €. Les enveloppes sont à fournir impérativement, à défaut, vous serez redevable du montant des timbres envers le CAES. Merci de votre compréhension.

- Copie de l'avis d'imposition 2015 du couple, si vous êtes mariés ;

- Copie de vos avis d'imposition 2015 si vous êtes reconnus officiellement vivre en concubinage ou pacsé ;

- Copie de l'avis d'imposition 2015 de la personne sollicitant la demande de réservation, si vous n'êtes pas reconnus vivre en concubinage, pacsé ou mariés ;

- Un chèque de 30 € à l'ordre du CAES représentant votre adhésion à notre association pour 2017.

Après la date de clôture des inscriptions, nous vous informerons du suivi accordé à votre demande.

Si celle-ci est acceptée, il vous appartiendra de régler le solde 30 jours avant votre départ. Vous recevrez alors votre bon de séjour et toutes les informations utiles.

En cas d'annulation sans motif grave, le CAES se verra dans l'obligation de retenir des arrhes compte tenu des frais que cela occasionne.

- A plus de 30 jours du départ, retenue d'une indemnité de 50% du prix

- Entre 30 et 8 jours, retenue de 75% du prix

- A moins de 8 jours du départ, retenue de 100%.

BULLETIN D'ADHESION DES MEMBRES INTERNES

(pour l'année civile du 1er janvier au 31 décembre 2017)

NOM :……. **Prénom :……**
Date de naissance :……
Affectation :……..
Actif *** ***Retraité *
Adresse :.....
Tél. :……..
Tél. portable. :……
e-mail personnel :…… ***Cotisation *: ☐ 30 € – ☐ 30 € + 3 € après le 01/04/2017***
e-mail professionnel :.....

« Je renonce à mon droit à l'image et autorise le CAES à utiliser toute photo et vidéo pour diffusion sur le site du CAES
☐ OUI ***☐ NON***
Je suis parrainé OUI* – NON* ***Nom du parrain ou de la marraine :***
(* rayez les mentions inutiles)

Ayants – droit (conjoint, enfant (s) à charge)

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN BULLETIN DE SALAIRE ET LES JUSTIFICATIFS EVENTUELS POUR LES AYANTS-DROIT.

La carte sera envoyée par mail ou par courrier si l'enveloppe est jointe

LE BENEFICE DES PRESTATIONS NE SERA EFFECTIF QUE SI TOUS LES DOCUMENTS REQUIS SONT JOINTS

✂……

BULLETIN D'ADHESION DES MEMBRES EXTERNES

(pour l'année civile du 1er janvier au 31 décembre 2017)

NOM :……. **Prénom :……**
Date de naissance :……
Adresse :
……
……
Tél. :……..
Tél. portable. :……
e-mail. :…… ***Cotisation : ☐ 20 €***

NOM ET PRENOM de l'adhérent interne qui vous présente :

« Je renonce à mon droit à l'image et autorise le CAES à utiliser toute photo et vidéo pour diffusion sur le site du CAES »
☐ OUI ***☐ NON***

LA CARTE SERA ENVOYÉE PAR MAIL OU PAR COURRIER SI L'ENVELOPPE EST JOINTE